

Charte du Tri Saint Amand Dun 18

Préambule

La Charte du club permet de définir le rôle de chacun et d'aider les athlètes, les entraîneurs, les parents et les dirigeants dans leurs tâches respectives.

Le Tri Saint Amand Dun 18 (Tri sud 18) est une association sportive loi 1901, agréée Jeunesse et Sports et affiliée à la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) qui a pour vocation de développer la pratique des sports enchaînés sous toutes ses formes, de la compétition au loisir, du Triathlon à l'Aquathlon.

Le club met en place une organisation, des structures qui permettent à chacun de pratiquer le triathlon quel que soit son niveau.

Adhérer au Tri Sud 18 et prendre une licence, c'est s'engager en tant qu'athlète, entraîneur, dirigeant, à respecter l'éthique du club et du Triathlon, à donner une bonne image par un comportement exemplaire, autant à l'entraînement ou compétition qu'en dehors, avec un esprit sportif.

Chacun pour pratiquer le Triathlon dans cet esprit sportif, en compétition ou en loisir, s'engage à respecter cette charte.

Règles communes

Ces règles s'appliquent à chacun, quel que soit son âge et son rôle, dans le respect des droits et devoirs de fonctionnement de la vie collective.

- Etre assidu et ponctuel : la ponctualité est une marque de correction à l'égard des autres athlètes et de l'entraîneur. En cas de difficultés, il est demandé de prévenir l'entraîneur ou les personnes concernées.
- Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté. Tous les adhérents doivent adopter un comportement correct.
- Une tenue de sport est indispensable pour la pratique du Triathlon et le port du T-shirt club ou Tri-fonction est obligatoire en compétition.

- Pour l'utilisation et le rangement du matériel, une collaboration est nécessaire entre les athlètes et entraîneurs, afin de garder les locaux propres et de respecter les équipements mis à disposition.
- Le bureau et le Comité Directeur, en association étroite avec les entraîneurs, déterminent le programme sportif, les orientations générales pour chaque catégorie.
- Pour les manifestations organisées par le club, chaque adhérent, dans la mesure de ses moyens, doit aider ou participer.
- Nul ne peut participer aux entraînements, aux compétitions s'il n'est pas à jour de sa licence, hors période d'essai (Pass Club -> 1 mois)

L'athlète

Il a un comportement sportif et suit les présentes recommandations :

- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.
- Respecter ses adversaires et les officiels en compétition.
- Etre solidaire du groupe, du club, encourager ses partenaires.
- Accepter les différences de niveaux et apporter la même considération à tous les athlètes.
- Solliciter l'aide des entraîneurs ou des dirigeants si des problèmes pouvant freiner son évolution se posent.
- Apprendre à être autonome et à se gérer.
- Participer si sélection, sauf raisons valables, aux compétitions jugées indispensables par le club, en tant qu'athlète, officiel ou bénévole.
- En compétition, toute absence non prévue, est préjudiciable au club et donc aux autres athlètes présents.

L'entraîneur

L'entraîneur est le maillon indispensable dans la vie d'un club, il doit :

- Assumer une mission d'éducation et de formation auprès des athlètes.
- Avoir des exigences raisonnables envers les athlètes.
- Tenir compte des objectifs généraux du club et travailler en concertation avec l'ensemble des autres intervenants. Une coordination permet une optimisation des moyens.
- Une concertation est indispensable lors du changement de catégories d'âges des athlètes, notamment pour les catégories minimes, cadets et juniors.
- Une coopération est nécessaire entre les entraîneurs qui suivent un même athlète.
- Ne pas oublier que les athlètes moins talentueux méritent aussi l'attention et les conseils des entraîneurs.
- Faire remonter aux dirigeants, tout problème détecté.
- Les entraîneurs doivent disposer du diplôme validant leurs connaissances ou se former pour l'acquérir.
- Continuer sa formation via des formations organisées par la FFTRI.
- Favoriser, former une élite qui sera l'image du club et aidera l'ensemble des athlètes à progresser.

Les parents

- Les parents doivent collaborer dans la mesure du possible à la vie du Tri Saint Amand Dun 18 et s'intéresser aux valeurs éducatives véhiculées par le Triathlon et le sport en général.
- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Respecter les règles, l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en discuter avec l'entraîneur.
- Déposer et récupérer son enfant en présence de l'entraîneur et en respectant les horaires.
- Faire remonter à l'entraîneur ou aux dirigeants les éventuels problèmes.
- Les participations des parents à la vie du club sont les bienvenues pour les manifestations et les compétitions.

Les dirigeants

Les dirigeants sont les garants de la pérennité du club, ont le pouvoir décisionnel et la responsabilité de la vie du club, ils doivent donc :

- Participer activement aux réunions, aux décisions, aux manifestations et doivent être solidaires avec les décisions entérinées.
- Promouvoir l'esprit sportif et relayer les décisions de la FFTRI, de la ligue du Centre et du comité du Cher.
- Prendre des décisions pour éviter ou régler tous les conflits.
- Prendre en charge la gestion administrative de la vie du club : licences, déplacements, compétitions, manifestations....
- Valoriser et aider les officiels et entraîneurs qui sont indispensables au bon fonctionnement du club.
- Aider et promouvoir le perfectionnement des entraîneurs et officiels via des formations adaptées.
- Créer les conditions pour mettre en place une élite sportive au sein du club et valoriser celle-ci qui est indispensable à la communication du club.
- Mettre en place les conditions pour l'obtention de résultats probants en compétition.
- Garantir la bonne gestion financière du Tri Saint Amand Dun 18.

